

6. Réduire le fossé entre hommes et femmes en matière de développement

Le volume important d'observations d'ordre économique et social recueillies dans ce rapport confirme l'apport des femmes au secteur agricole et aux entreprises rurales, de même que les contraintes spécifiques auxquelles elles sont confrontées en matière d'accès aux ressources et aux opportunités. Ces observations attestent par ailleurs des avantages que le secteur agricole et la société en général pourraient tirer de la réduction de ces contraintes; elles corroborent les enseignements tirés des politiques, des programmes et des interventions visant à combler le fossé entre hommes et femmes dans le domaine agricole. Les conclusions à en tirer sont claires: i) l'égalité entre hommes et femmes profite au secteur agricole, tout en renforçant la sécurité alimentaire et la société dans son ensemble; ii) en œuvrant de concert, les pouvoirs publics, la société civile, le secteur privé et les particuliers peuvent contribuer à la parité entre hommes et femmes dans le secteur agricole et dans les zones rurales.

Si l'on veut faire en sorte que les femmes atteignent leur plein potentiel productif, il convient d'entreprendre bon nombre de réformes analogues à celles qui s'imposent pour atténuer les contraintes qui pèsent sur les petits exploitants agricoles et sur la population rurale en général; toutefois, il faut prêter l'attention voulue à l'opinion des femmes lors des phases de conception et de mise en œuvre des politiques et des interventions. En effet, s'il n'existe pas de « solution unique » pour parvenir à l'égalité entre hommes et femmes dans le secteur agricole, certains principes sont d'application universelle et il est possible de tirer un grand nombre de leçons précieuses en matière de bonnes pratiques. Les principes fondamentaux qu'il convient d'appliquer pour parvenir à l'égalité entre les sexes et donner aux femmes les moyens d'assumer des responsabilités dans le secteur agricole sont les suivants:

- **Éliminer les discriminations dont les femmes font l'objet aux termes de la loi.** Les pouvoirs publics doivent absolument faire en sorte que les lois et les politiques garantissent des droits égaux aux hommes et aux femmes en ce qui a trait au contrôle de biens tels que la terre ou l'accès à l'instruction, à la vulgarisation et au crédit. Les pouvoirs publics devront également veiller à ce que les institutions et leurs agents, à tous les niveaux, appuient pleinement l'égalité des hommes et des femmes devant la loi. Les représentants de ces institutions doivent bien comprendre les dispositions législatives et être tenus pour responsables de l'application des mesures et des politiques concernant l'égalité entre hommes et femmes. Enfin, il convient d'établir une coopération entre les instances publiques et la société civile pour veiller à ce que les femmes soient informées de leurs droits et qu'elles bénéficient de l'appui des pouvoirs publics, des communautés et des familles lorsqu'elles revendiquent ces droits.
- **Renforcer les institutions rurales et les sensibiliser à la parité hommes-femmes.** Il est essentiel, si l'on veut réduire la pauvreté, de favoriser le développement et de donner des moyens supplémentaires aux petits agriculteurs et aux pauvres des campagnes, notamment les femmes; il faut aussi pouvoir s'appuyer sur des institutions rurales fortes, efficaces et largement ouvertes à toutes et à tous. On devra s'employer à faire en sorte que les femmes bénéficient, sur un pied d'égalité avec les hommes, des prestations fournies par les institutions rurales telles que les fédérations de producteurs, les syndicats de travailleurs, les

associations professionnelles et les autres organismes de catégorie. Il faut par ailleurs que les autres prestataires des secteurs public et privé opérant en zone rurale, tels que les agents des services de vulgarisation, des services vétérinaires et d'organismes de microfinancement, prennent en compte, dans l'exercice de leurs fonctions, les besoins spécifiques des hommes et des femmes. S'il est vrai que les associations féminines ont un rôle important à jouer, il faut aussi que les autres institutions rurales soient accessibles aux femmes et qu'elles restent à l'écoute de leurs besoins.

- **Alléger les contraintes des femmes afin qu'elles puissent se consacrer à des activités plus productives et plus gratifiantes.** La principale richesse dont disposent les personnes pauvres est leur propre force de travail. Or, les femmes sont le plus souvent obligées de consacrer une part excessive de leur temps à des corvées comme la collecte de l'eau, le ramassage du bois ou encore la transformation et la préparation des aliments à la main, toutes tâches qui s'imposent en raison du manque de pompes à eau, de sources modernes de combustible et de moulins à céréales. C'est pourquoi, en investissant dans des infrastructures de base propres à fournir des services publics essentiels, on peut libérer les femmes de ces corvées et leur permettre de se consacrer à des activités plus productives et plus gratifiantes.
- **Augmenter le capital humain des femmes adultes et des jeunes filles et fillettes.** Aucune intervention isolée ne peut, à elle seule, affronter les défis multiples énumérés dans le présent rapport; cependant, il reste fondamental de renforcer le capital humain des femmes adultes ainsi que des jeunes filles et des fillettes. À cette fin, les activités éducatives générales ainsi que le transfert permanent d'informations et de qualifications d'ordre pratique contribueront à élargir l'éventail des choix qui s'offrent aux femmes, tout en accroissant leur influence au sein de leur famille

et de leur communauté. Grâce au renforcement de leur capital humain, ces femmes deviennent de meilleures agricultrices, des travailleuses plus productives, de meilleures mères de famille et des citoyennes plus affirmées.

- **Regrouper les interventions.** Certains actifs se complètent réciproquement, tandis que les contraintes auxquelles sont confrontées les femmes se renforcent souvent les unes les autres. Il convient donc que les interventions soient groupées et échelonnées de façon judicieuse, et qu'elles prennent les femmes en considération dans leur contexte social élargi. S'il est sans doute utile d'atténuer les effets d'une contrainte, il se peut que d'autres contraintes se fassent plus handicapantes: c'est pourquoi il est souvent nécessaire de les aborder de front. De plus, il est impossible d'opérer un clivage entre les activités économiques des femmes et leurs rôles et responsabilités domestiques et communautaires. Les obstacles spécifiques auxquels se heurtent les femmes en raison de la hiérarchie du pouvoir au sein de la famille et de la communauté risquent de les entraver dans les efforts qu'elles déploient pour s'engager dans des activités économiques et conserver le contrôle de leurs gains. En intégrant les hommes à ce processus, on contribuera à élargir la portée des progrès accomplis vers la parité entre hommes et femmes et à les rendre plus durables.
- **Améliorer la collecte et l'analyse des données ventilées par sexe²².** La pénurie de données ventilées par sexe, ainsi que l'analyse insuffisante auxquelles sont soumises les données recueillies constituent un obstacle à la compréhension d'un grand nombre de questions liées à la parité hommes-femmes dans le secteur agricole, qu'il s'agisse des cultures, du bétail, des pêches ou de l'exploitation forestière.

²² La FAO a élaboré un *outil d'analyse statistique sur les questions de genre dans le secteur agricole* (FAO, 2010i), qui fournit une aide technique et un soutien à la production et à l'utilisation des données ventilées par sexe.

Il faut veiller à ce que les recensements effectués dans le secteur agricole mettent davantage l'accent sur les secteurs dans lesquels les femmes sont relativement plus actives, et à recueillir des données ventilées par sexe en matière de propriété, d'accès aux ressources productives telles que la terre, l'eau, les équipements, les intrants, les informations et le crédit, mais aussi le contrôle de ces ressources. Les recensements devront éviter que les concepts et les définitions employés soient des vecteurs de préjugés contraires à la parité hommes-femmes, afin que leurs résultats mettent correctement en lumière les interactions et les inégalités qui caractérisent les rapports entre hommes et femmes dans le secteur agricole. Le recours à des enquêtes plus détaillées sur la façon dont le temps est employé permettrait de mieux comprendre l'apport des femmes à la production du ménage et au bien-être de ses membres, ainsi que les contraintes de temps auxquelles elles sont assujetties. Il est possible d'augmenter la quantité et la qualité des données ventilées par sexe destinées à appuyer l'établissement des politiques en intégrant les informations provenant des recensements et des enquêtes agricoles et en procédant à un nouveau dépouillement des données de recensements disponibles. Lorsque les données ventilées par sexe auront été recueillies et qu'elles auront été analysées et présentées aux différents niveaux intra-nationaux et réparties par tranches d'âge, on verra mieux apparaître les disparités entre les sexes ainsi que leurs conséquences.

- **Prendre, dans le secteur agricole, des décisions tenant compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes.** On peut dire qu'à quelques rares exceptions près, toute politique agricole applicable aux ressources naturelles, aux technologies, aux infrastructures ou aux marchés est vouée à avoir des répercussions différentes pour les hommes et pour les femmes, en raison des rôles différents qui leur sont assignés, mais aussi parce que le secteur leur impose des contraintes et leur offre des opportunités différentes. Il s'ensuit qu'une bonne politique agricole devra s'appuyer sur une bonne connaissance des problèmes à résoudre du point de vue de la parité hommes-femmes. Étant donné que certains problèmes concernant l'agriculture et la parité hommes-femmes présentent également une spécificité découlant de circonstances locales, il est souhaitable que les démarches adoptées s'appuient sur des évaluations, des politiques et des programmes qui en tiennent dûment compte. Étant donné que les interventions risquent d'avoir une incidence difficile à prédire en ce qui a trait à la parité hommes-femmes, il convient de prévoir, lors de l'adoption de politiques et de programmes, la collecte de données de référence, assortie d'un programme de suivi et d'évaluation rigoureux; les intervenants devront, de leur côté, être prêts à reformuler leurs activités en fonction d'événements imprévus. À ce propos, il est essentiel de faire en sorte que la voix des femmes soit entendue à tous les niveaux du processus décisionnel.